



# MARAIS DU NORD MEDOC

## FR7210065



### RESUME NON TECHNIQUE

*Février 2012*



**Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7210065  
« Marais du Nord Médoc »**

**Structure porteuse du Docob**



**Syndicat Mixte du Pays Médoc  
21, rue du Général de Gaulle  
33 112 SAINT-LAURENT-MEDOC**

**Responsables du dossier : Martine Noverraz (Directrice)/Cécile Bruère (Chargée de missions)**

**Opérateur technique**



**Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde  
10, Chemin de Labarde  
CS 70124  
33 291 BLANQUEFORT**

**Chargée de mission responsable du dossier : Laetitia Maloubier**

**Photo en page de couverture :  
Anse du Verdon, FDC33, 2009.**

## I PRESENTATION DU SITE

Le site des Marais du Nord Médoc est situé en région Aquitaine, à l'extrémité nord du département de la Gironde. Le territoire du Médoc, de forme triangulaire, est délimité à l'ouest par l'océan Atlantique et à l'est par l'estuaire de la Gironde. Ce territoire se situe sous l'un des principaux axes migratoires utilisés par l'avifaune migratrice.

Le site initial est d'une superficie d'environ 24 000 ha, et s'étend sur 17 communes médocaines :

- Le Verdon-sur-Mer,
- Soulac-sur-Mer,
- Talais,
- Grayan-et-l'Hopital,
- Saint-Vivien-de-Médoc,
- Vensac,
- Jau-Dignac-et-Loirac,
- Vendays-Montalivet,
- Queyrac,
- Civrac-en-Médoc,
- Bégadan,
- Valeyrac,
- Naujac-sur-Mer,
- Gaillan-en-Médoc,
- Lesparre-Médoc,
- Prignac-en-Médoc,
- Hourtin.

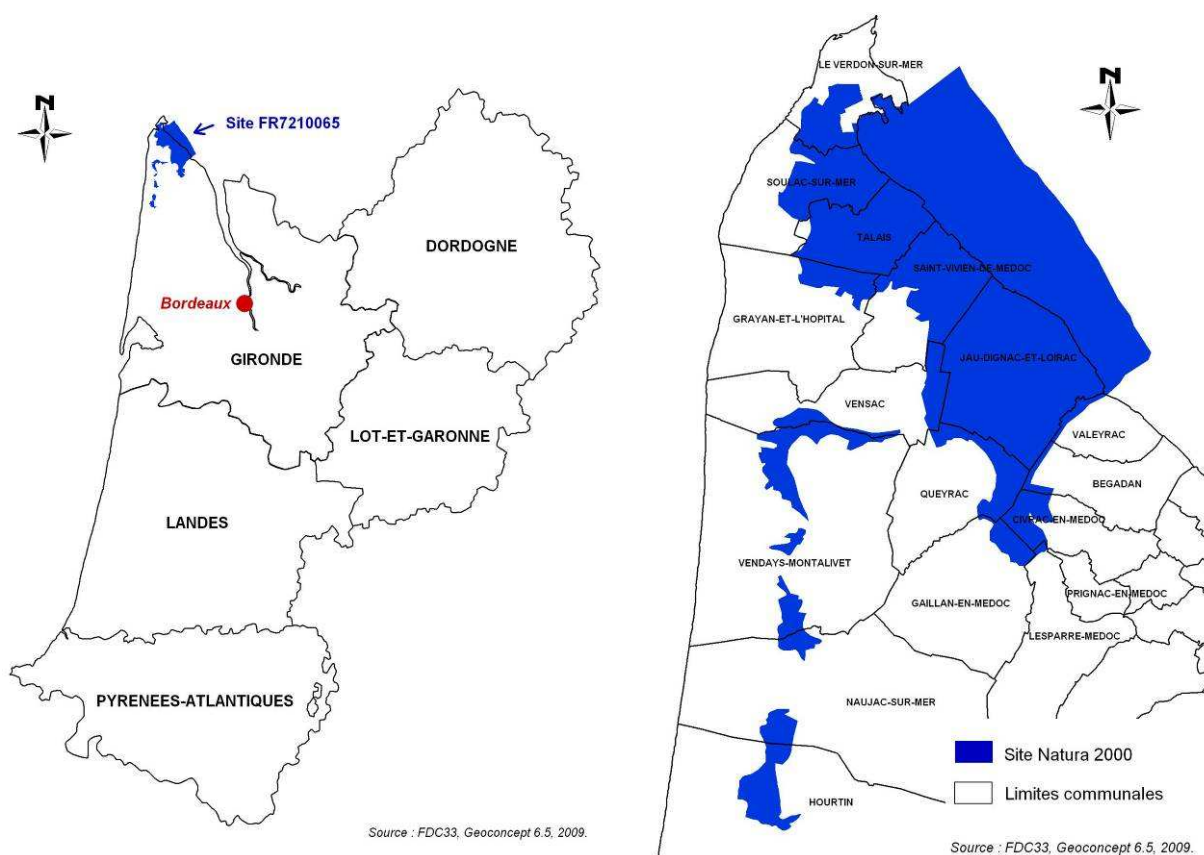


Figure 1 : Localisation des Marais du Nord Médoc

## II BIODIVERSITE ET ACTIVITES HUMAINES

Les Marais du Nord Médoc sont caractérisés par trois grands ensembles de milieu :

- les marais d'arrière dune, à l'ouest du site, caractérisés par des zones très humides, voire tourbeuses,
- les mattes et palus, au centre du site, composés de milieux asséchés pour les cultures (mattes) et de marais mouillés (palus),
- les marais maritimes endigués, situés au nord du site, seuls marais saumâtres du site.

La représentation graphique ci-dessous indique les proportions des différents types d'occupation du sol sur le site :

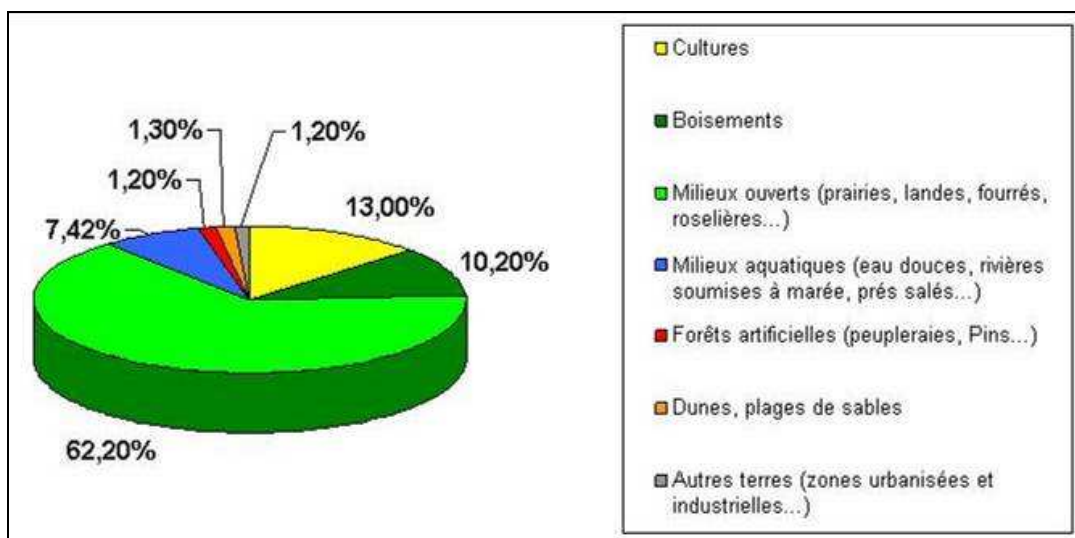


Figure 2 : Occupation du sol sur les Marais du Nord Médoc.

Les activités économiques du site sont principalement l'**agriculture** et l'**élevage**, qui occupent une grande partie de l'espace. La majorité des surfaces déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC) en 2009 concerne les prairies (4224 ha), puis la culture de céréales (blé, maïs, orge -1108 ha-) et les oléagineux (tournesols principalement -580 ha-).

Les **mattes**, le long de l'estuaire et sur la partie nord du site, concentrent les grandes cultures. La partie sud présente des cultures en alternance avec des prairies, ainsi que quelques vignes. Les **palus** quand à eux sont dominés par les prairies utilisées pour l'élevage. Plusieurs parcelles situées à l'est du site, à proximité de Soulac-sur-Mer, subissent une déprise agricole et s'enfrichent peu à peu. En effet, ces parcelles étaient autrefois utilisées pour le « soutrage » (litière pour les animaux), mais avec la disponibilité d'autres solutions nécessitant moins de travail (paille de céréales), leur exploitation a été abandonnée.

En revanche, les **marais d'arrière dune** ne sont pas particulièrement occupés par une activité agricole, mais les milieux restent entretenus du fait de la présence forte des **chasseurs** au gibier d'eau. En effet, ce mode de chasse traditionnelle implique un entretien régulier des prairies et des plans d'eau favorisant l'accueil d'une riche biodiversité par le maintien de l'ouverture des milieux.

L'**aquaculture** est également présente sur les Marais du Nord Médoc avec 200 ha, répartis entre cinq exploitations professionnelles, qui produisent principalement des Gambas et des Crevettes locales.

Les marais arrière dunaires sont également concernés par une **activité sylvicole et forestière** importante. La majorité des forêts est publique et gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

Au contraire de l'activité de chasse, la **pêche** est relativement peu représentée sur le site. Cependant, de nombreuses actions sont mises en œuvre afin de gérer au mieux les ressources piscicoles, notamment pour le Brochet par l'aménagement de frayères.

Le site des Marais du Nord Médoc est particulièrement apprécié par les **touristes**, ce qui développe une activité économique importante et implique l'organisation de nombreux services (entretien des routes, des pistes cyclables).

Le site est également concerné par des opérations de **démoustication** organisées par l'Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication (EID). Ce sont près de 8000 ha, divisés en secteurs de surveillance, qui sont prospectés et traités si besoin, principalement sur le nord du site.

La **zone portuaire** du Verdon-sur-Mer (pour partie incluse dans le site) présente la particularité d'être un site industriel dont le développement est une priorité que fait valoir l'Etat dans les différents documents d'aménagement et de planification liés au site. Afin de concilier le développement industriel et la préservation des milieux naturels un plan de gestion intégrée a été mis en place, porté par le Grand Port Maritime de Bordeaux. Il a pour objectif d'associer l'implantation d'activités économiques avec la prise en compte des enjeux patrimoniaux du site (dont le port assume la gestion) et les risques naturels.

Huit **projets d'aménagement** des communes ont été dénombrés dans le périmètre Natura 2000 et concernent le développement économique et/ou commercial, la mise en valeur de l'espace et des habitats. Cinq projets d'aménagements de ce type sont prévus à proximité immédiate du site. De plus, des recalibrages de tronçons routiers sont à l'étude, ainsi que des recherches de nouvelles pistes cyclables.

Enfin, six **Zones de Développement de l'Eolien** sont proposées par trois communes (Le Verdon-sur-Mer, Naujac-sur-Mer et Queyrac).

### III ENJEUX PATRIMONIAUX

Les observations de terrain ont permis de mettre à jour les éléments indiqués dans le Formulaire Standard de Données (FSD, fiche descriptive officielle du site), notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site au titre de la Directive «Oiseaux».

#### 1. Oiseaux d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive "Oiseaux" présents sur le site

Les espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site des Marais du Nord Médoc sont au nombre de **quarante-deux**, parmi lesquels dix-sept espèces sont nicheuses sur le site (Tab. I et Fig. 3).

**Tableau I : Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes sur le site.**

En gris : espèces nicheuses.

NOM COMMUN	NOM LATIN	FAMILLE	CODE ESPECE
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ardéidés	A026
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Récurvirostridés	A132
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Pandionidés	A094
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Scolopacidés	A157
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina ssp schinzii</i>	Charadriidés	A149
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Ardéidés	A023
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Ardéidés	A022
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Accipitridés	A072
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Accipitridés	A084
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Accipitridés	A081
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Accipitridés	A082
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Ardéidés	A021
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Scolopacidés	A166
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Ciconiidés	A031
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Ciconiidés	A030
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Accipitridés	A080
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Ardéidés	A024
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Récurvirostridés	A131
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Accipitridés	?
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Caprimulgidés	A224
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Falconidés	A098
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Falconidés	A103
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Muscicapidés	A302
Gorge-bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Muscicapidés	A272
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Ardéidés	A027
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Charadriidés	A138
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Gruidés	A127
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Sternidés	A196
Guifette noire	<i>Chlidonias Niger</i>	Sternidés	A197
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Ardéidés	A029
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Strigidés	A222
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Rallidés	A119
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Alcédinidés	A229
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Accipitridés	A073
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Accipitridés	A074
Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	Burhinidés	A133
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Acrocéphalidés	A294
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Laniidés	A338
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Motacillidés	A255
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Charadriidés	A140
Râle des genets	<i>Crex crex</i>	Rallidés	A122
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Threskiornithidés	A034

Le site est caractérisé par une diversité d'habitats naturels remarquable (cf. Docob des « Marais du Bas Médoc ») permettant l'accueil des oiseaux (mares, prairies humides, haies...). Sa position sur un axe migratoire européen majeur fait de cet ensemble de milieux un site remarquable à l'échelle nationale et internationale pour l'avifaune. Il est utilisé comme site de nidification, comme zone de halte migratoire et comme lieu d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

➤ **Passereaux paludicoles**

Les Passereaux paludicoles sont des petits oiseaux qui fréquentent les zones de marais. Ils sont bien représentés sur l'ensemble du site. Parmi les espèces les plus régulièrement observées peuvent être citées la Pie Grièche écorcheur, qui se nourrit de petits insectes et se rencontre souvent dans les haies en bordure de prairies, et la Pipit rousseline. D'autres espèces peuvent être rencontrées plus occasionnellement, telles que le Gorge bleu à miroir ou encore la Fauvette pitchou. La plupart de ces espèces fréquente les grands espaces prairiaux des palus ou bien les vastes étendues de roselières présentes dans les marais d'arrière dune.



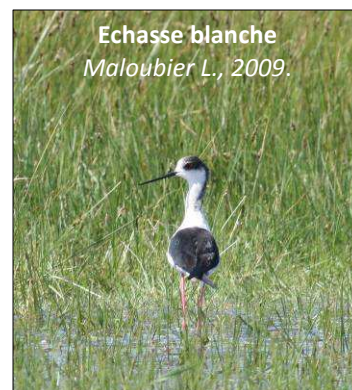
➤ **Rapaces**



Les étendues de prairies pâturées et/ou fauchées sont utilisées par plusieurs espèces de Rapaces comme zone de chasse. Certains d'entre eux nichent sur le site dans les roselières (le Busard des roseaux), au sol dans la végétation (le Busard cendré et le Busard Saint Martin), ou dans la lisière forestière à proximité de l'eau (le Milan noir). Il n'est pas rare d'observer un Circaète Jean le Blanc en train de chasser les reptiles au dessus d'un pré. Certains rapaces ne font que passer lors de leur migration pré et post-nuptiale (Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon...).

➤ **Limicoles**

Les Limicoles sont des petits échassiers qui fréquentent les milieux humides (vasières, mares...) où ils trouvent une nourriture abondante. Parmi ceux-ci, l'Echasse blanche est une des deux espèces (avec le Vanneau huppé inscrit en Annexe II) qui niche directement au milieu des mares de tonne, sur de petits îlots. De nombreux Limicoles et autres oiseaux d'eau nichent aux alentours ou viennent s'y reposer lors de leur migration pré et post-nuptiale, comme le Chevalier sylvain, l'Avocette élégante ou encore la Spatule blanche.



➤ **Ardéidés**

Les Ardéidés sont de grands échassiers regroupant les Hérons, les Aigrettes et les Butors entre autres. Parmi ces espèces, plusieurs peuvent être rencontrées sur le site : le Héron pourpré, la Grande aigrette ou le Bihoreau gris.

## 2. Oiseaux d'intérêt patrimonial (hors Annexe I de la Directive « Oiseaux »)

### ➤ Passereaux paludicoles

Les Passereaux paludicoles sont également en grand nombre sur le site avec par exemple : le Bruant proyer, la Cisticole des joncs, le Phragmite des joncs ou encore le Roitelet à triple bandeau (tous hors Annexes I et II). Quelques individus de Guêpier d'Europe, oiseaux vivement colorés, sont également présents, notamment sur la commune de Talais.



### ➤ Limicoles



Un grand nombre d'espèces de Limicoles sont présentes sur le site des Marais du Nord Médoc, comme par exemple : le Courlis cendré, l'Huitrier pie, le Pluvier doré (tous en Annexe II), la Barge à queue noire ou encore le Petit Gravelot.

### ➤ Anatidés

La famille des Anatidés regroupe les espèces de Canards, les Oies, les Cygnes et les espèces apparentés. Ce sont par exemple : le Canard pilet, le Canard souchet, l'Oie cendrée, les Sarcelles d'été et d'hiver (tous en Annexe II) ou le Tadorne de Belon. Ils se rencontrent sur l'anse du Verdon, avec des milliers de Limicoles qui se nourrissent dans la vasière ainsi que dans les mares de tonne.





### 3. Zones à enjeux

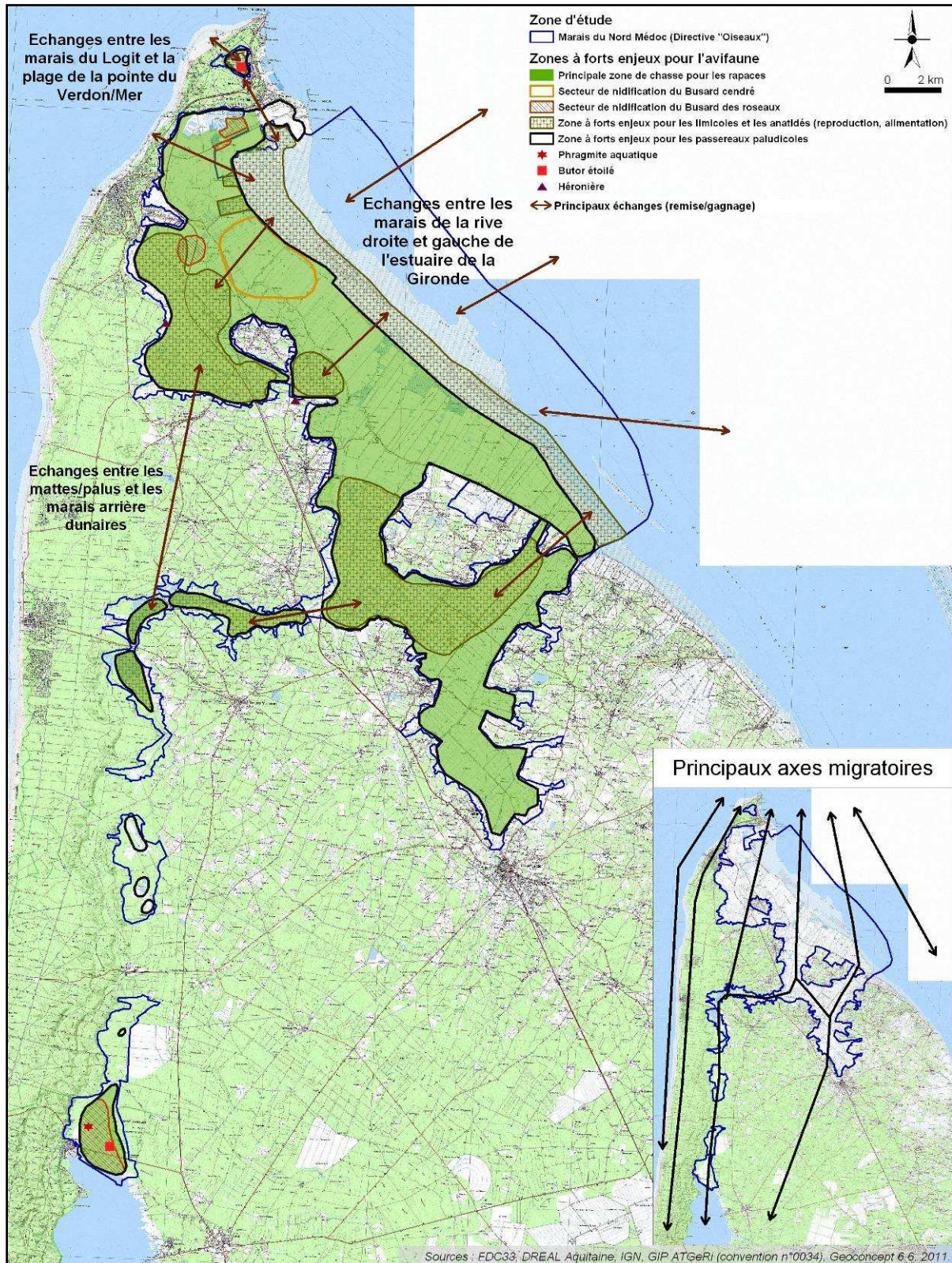


Figure 3 : Utilisation des Marais du Nord Médoc par l'avifaune.

#### 4. Enjeux de conservation

A partir des enjeux « habitats » et « espèces » d'intérêt communautaire (définis dans la partie I du Docob, paragraphe H.IV.) croisés au diagnostic socio-économique, 3 enjeux de conservation ont pu être définis afin d'orienter les propositions de gestion à mettre en place :

- **Enjeu 1 : Conserver et favoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** : cet enjeu dépend essentiellement du maintien des activités humaines présentes sur le site favorables à la biodiversité. Il implique de favoriser ou de maintenir une mosaïque d'habitats naturels et de maintenir et améliorer les continuités écologiques du site.
- **Enjeu 2 : Préserver les fonctionnalités de l'hydrosystème et des milieux associés et améliorer la qualité de l'eau** : la plupart des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site sont étroitement liés au bon fonctionnement hydraulique des marais (gestion des niveaux d'eau, fonctionnalités des ouvrages hydrauliques, libre circulation des espèces inféodées au cours d'eau et aux berges...) et au maintien voire à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- **Enjeu 3 : Lutter contre les espèces invasives** : les 2 enjeux précédents ne peuvent être dissociés de la lutte contre les espèces exotiques invasives menaçant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

#### IV OBJECTIFS ET MESURES NATURA 2000

La définition des enjeux de conservation du site a permis de définir sept objectifs de conservation. Ces grands objectifs répondent à une stratégie de gestion mise en place en collaboration avec les acteurs locaux consultés lors des groupes de travail.

**Tableau II : Objectifs de conservation retenus pour le site, répondant aux différents enjeux.**

Objectifs de conservation	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
A - Favoriser l'accueil de l'avifaune par le maintien et la restauration des milieux ouverts	X	X	
B - Favoriser l'accueil de l'avifaune dans les milieux forestiers	X	X	
C - Maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau, fossés et plans d'eau du site	X	X	
D - Restaurer et préserver la qualité des eaux	X	X	
E - Lutter contre les espèces invasives et indésirables	X	X	X
F - Améliorer les connaissances et développer des outils de suivi	X	X	X
G - Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	X	X	X

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs outils peuvent être utilisés : la charte (recueil des "bonnes pratiques" réalisées sur le site) et des contrats (impliquant des engagements rémunérés).

La plupart de ces objectifs trouvent leur réponse dans la charte Natura 2000 du site dans la mesure où les engagements et recommandations n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent. Dans le cas où il y a une perte financière pour l'application de ces objectifs, des contrats Natura 2000 peuvent être proposés aux exploitants, propriétaires ou ayants droits.

Les contrats Natura 2000 (non agricoles) proposés sont les suivants:

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts,
- Gestion des milieux ouverts par le pâturage,
- Entretien des mares,
- Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger,
- Entretien adapté des haies et des fossés,
- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce invasive,
- Restauration des milieux ouverts par débroussaillage.

La mise en place de ces objectifs est assurée par l'animation du Docob via le travail d'un animateur Natura 2000. Des mesures "hors-contrat" devront être également mises en place :

- Etude et suivi des espèces végétales invasives,
- Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol,
- Suivi périodique des espèces d'intérêt communautaire,
- Etudes complémentaires,
- Sensibilisation des acteurs locaux sur les espèces envahissantes et les techniques de lutte,
- Information sur la mise en œuvre du Docob,
- Information de la population et les acteurs locaux sur les richesses naturelles du site.

## V NOUVELLE DELIMITATION

La nouvelle délimitation (fig. 4) du site résulte du diagnostic écologique et d'une démarche de concertation ayant notamment abouti à :

- Intégrer des secteurs présentant une richesse écologique d'intérêt communautaire (Marais du Logit) ;
- Suppression de la plupart des parcelles plantées en vignes et des parcelles cadastrales classées en AOC ne présentant pas un intérêt écologique ;
- Exclure les bourgs des communes de Talais et Jau-Dignac-et-Loirac
- Adapter le périmètre à celui du site Natura 2000 des Marais du Bas Médoc (Directive « Habitats ») pour plus de cohérence lors de la mise en œuvre des actions.

Le nouveau périmètre est d'une superficie d'environ 23 000 ha et s'étend sur 16 communes.

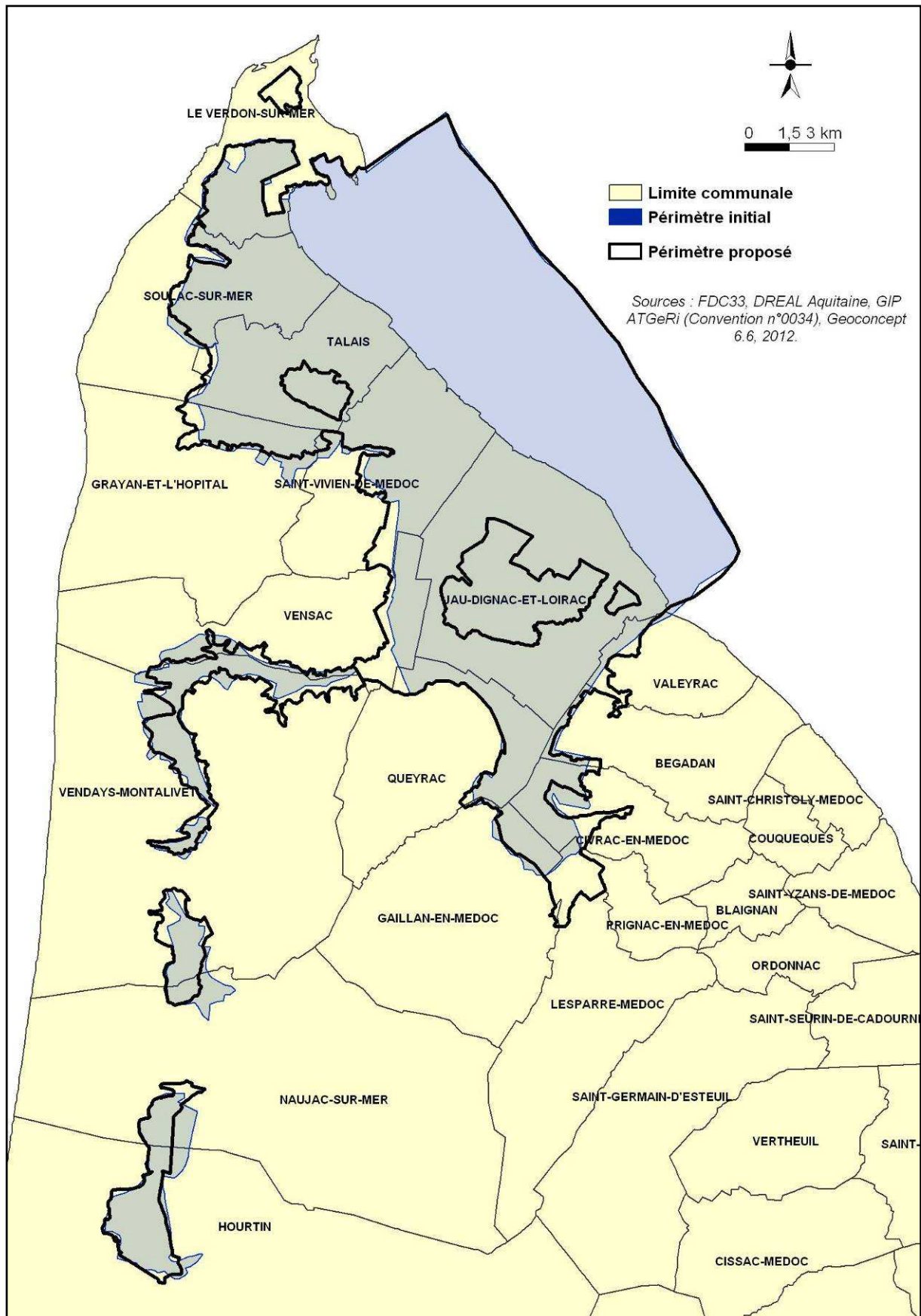


Figure 4 : Périmètre du site Natura 2000 des Marais du Nord Médoc